

Guide des parents 2026-2027

École élémentaire Antonine-Maillet

Mot de la direction

Chers parents, tuteurs et tutrices,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue pour la nouvelle année scolaire 2026-2027. J'espère que vous avez profité de moments précieux en famille durant l'été et que vos enfants entreprennent cette nouvelle étape avec enthousiasme et confiance.

En tant que directrice d'école, je suis privilégiée de pouvoir accompagner nos élèves dans leur cheminement académique, social et personnel. Mon objectif, ainsi que celui de toute l'équipe-école, est d'offrir à chaque enfant un environnement sécuritaire, accueillant, inclusif et stimulant où il pourra apprendre, grandir et s'épanouir pleinement.

Je suis convaincue que la réussite des élèves repose sur un partenariat solide entre la famille et l'école. Votre soutien, votre implication et votre confiance sont essentiels pour favoriser le bien-être et le succès de chaque enfant. Ensemble, nous pouvons créer une communauté scolaire dynamique où chacun se sent valorisé, respecté et encouragé à donner le meilleur de lui-même.

Ce guide a été préparé afin de vous fournir les renseignements importants concernant le fonctionnement de notre école, les services offerts, les attentes ainsi que les moyens de communication à votre disposition. Je vous invite à le consulter régulièrement tout au long de l'année.

Je me réjouis de collaborer avec vous et de partager les nombreux projets, activités et réussites qui marqueront cette année scolaire. N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe-école ou avec moi-même si vous avez des questions ou des préoccupations.



Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et je souhaite à tous nos élèves et à leurs familles une année scolaire harmonieuse, enrichissante et remplie de succès.

Au plaisir de vous rencontrer et de travailler avec vous,

Daphney Sancé

Direction

Ensemble, inspirons nos élèves à apprendre, à grandir et à réussir.

Renseignements importants

Direction de l'éducation

Sébastien Fontaine

Surintendante de l'éducation

Tricia Verreault

Conseillère scolaire de la région de Durham

Kristine Dandavino

Direction de l'école

Daphney Sancé

sanced@csvgiamonde.ca

Secrétaires

Daisy Menjivar

menjivard@csvgiamonde.ca

Bryana Theodore Senat

theodoresenatb@CSViamonde.ca

École élémentaire Antonine-Maillet

615, ave Ridgeway

Oshawa, ON

L1J 2W3

905 720-0057

antoninemaillet@csvgiamonde.ca

Assiduité-ANMA assiduite-anma@csvgiamonde.ca

Francobus : 1 800 749-0002



Le plan stratégique du Conseil scolaire Viamonde a été élaboré et vous sera présenté sous forme de vidéo lors de notre soirée d'information.

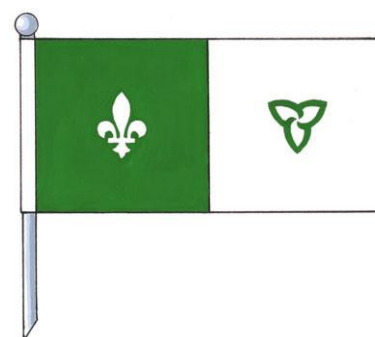
[La mission et les valeurs](#)

[La promesse Viamonde](#)

[Plan stratégique 2026-2030](#)

Langue, culture et identité

Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario. La fleur du trille blanc à la droite (*Trillium grandiflorum*) est la fleur emblématique de la province de l'Ontario. La fleur de lys à gauche est le rappel de l'appartenance au peuple canadien-français.



Engagement des parents

Nous vous rappelons que tout parent inscrivant son enfant dans une école de langue française en Ontario s'engage à :

- accepter les buts et les objectifs poursuivis par l'école de langue française;
- répondre aux attentes particulières de l'école face au rôle de l'élève et à celui de ses parents;
- accepter que la langue de communication de l'école soit le français;
- poursuivre l'éducation de son enfant dans la langue française.

Déroulement de la première journée - 8 septembre



Tous les élèves seront accueillis dans la cour de récréation entre **8 h 15 et 8 h 30** par leur enseignant titulaire.

Les enseignants auront en main une affiche indiquant le **niveau enseigné** ainsi que la **liste de classe** afin de faciliter le repérage des élèves.

En cas de pluie, les élèves seront dirigés vers le **gymnase**.

À la cloche, les élèves se rendront dans leur salle de classe où les enseignants animeront les activités d'accueil prévues pour amorcer cette nouvelle année scolaire dans un climat chaleureux et bienveillant.

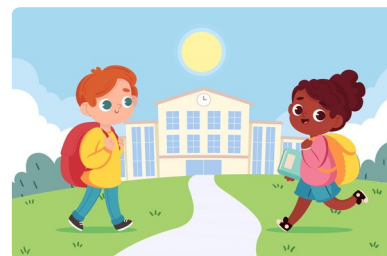
Horaires de la journée scolaire

- 8 h 15 : Arrivée des élèves
- 8 h 30 à 9 h 20 : 1^{re} période d'enseignement
- 9 h 20 à 10 h 10 : 2^e période d'enseignement
- 10 h 10 à 10 h 40 : 1^{re} récréation
- 10 h 40 à 11 h 30 : 3^e période d'enseignement
- 11 h 30 à 12 h 20 : 4^e période d'enseignement
- 12 h 20 à 12 h 40 : Dîner
- 12 h 40 à 13 h 20 : 2^e récréation
- 13 h 20 à 14 h 10 : 5^e période d'enseignement
- 14 h 10 à 15 h : 6^e période d'enseignement
- 15 h : Départ des élèves



Procédure pour l'arrivée du matin

Les autobus arrivent à 8 h 15 et se stationnent sur l'avenue Ridgeway. Dès leur arrivée, le personnel de l'école assure la surveillance du débarquement. Les élèves se dirigent dans la cour jusqu'au son de la cloche afin de se préparer pour le début des classes, qui commence à 8 h 30.



Si vous conduisez votre enfant à l'école, nous vous demandons de le déposer devant l'école à 8 h 15. Un membre du personnel sera présent pour accueillir les élèves et assurer leur entrée sécuritaire dans la cour d'école.

La supervision des élèves débute à 8 h 15. Avant cette heure, aucun membre du personnel n'est disponible pour assurer la surveillance des élèves. **Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de respecter les heures de supervision et de ne pas déposer ou laisser leur enfant à l'école avant que le personnel responsable soit en poste et prêt à accueillir les élèves.**

Procédure pour la fin de journée



À la fin des classes, à **15 h**, le personnel enseignant assure la surveillance de l'embarquement des élèves qui prennent le transport scolaire.

Si votre enfant prend habituellement l'autobus, mais que vous prévoyez venir le chercher, il est essentiel d'en informer l'école **avant 14 h 30** afin que l'information puisse être transmise à l'enseignant.e ainsi qu'à votre enfant. Il suffit de communiquer avec le secrétariat au **905 720-0057** ou par courriel.

Les parents qui viennent chercher leur enfant doivent se présenter à la porte principale et signer le registre confirmant le départ de leur enfant.

Pour des raisons de sécurité, aucun parent ou adulte autorisé ne peut repartir avec un autre élève sans qu'une autorisation écrite du parent ou du tuteur légal de cet enfant ait été transmise à l'école.

Les élèves inscrits au **service de garde** se rendent au point de rencontre désigné par le personnel de la garderie, où ils seront pris en charge.

Accès et circulation dans l'école

Pour la sécurité de tous les élèves, tous les visiteurs autorisés doivent obligatoirement signer le registre des visiteurs à leur arrivée.

Les parents, tuteurs ou tutrices ne peuvent pas circuler à l'intérieur de l'école sans autorisation de la direction ou sans rendez-vous préalable.

Veuillez s.v.p., vous présenter au secrétariat pour vous identifier lorsque :

✓ Vous entrez dans l'école pour venir chercher votre enfant pendant les heures de classe. Le secrétariat communiquera avec son enseignant(e) et votre enfant viendra vous rencontrer au bureau.

✓ Si vous venez à l'école pour laisser un message, apporter un dîner, etc., prière de vous rendre au secrétariat de l'école. Le secrétariat transmettra le message à votre enfant.

✓ Si vous amenez votre enfant en retard le matin.

Pour toute demande ou pour planifier une rencontre, veuillez communiquer avec l'école par téléphone ou par courriel.



Mise à jour des renseignements personnels

Pour des raisons de sécurité, il est essentiel que les renseignements concernant votre enfant et vos coordonnées soient toujours à jour. Nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat au 905 720-0057 afin de nous informer de tout changement pertinent, notamment : nouveaux numéros de téléphone (domicile, travail ou cellulaire), adresse courriel, personne à contacter en cas d'urgence, changement d'adresse ou toute autre information importante.

Nous vous prions également de vous assurer que la direction de l'école ainsi que l'enseignant(e) titulaire de votre enfant soient informés de toute restriction légale concernant la garde de l'enfant ou les droits de visite. Le cas échéant, veuillez fournir une copie des documents juridiques pertinents à la direction de l'école.



Au cours de la première semaine d'école, la fiche personnelle de votre enfant, telle qu'elle apparaît actuellement dans nos dossiers, vous sera envoyée à la maison. Nous vous demandons de la vérifier attentivement, d'y apporter les corrections nécessaires et de nous la retourner dans les plus brefs délais afin que nous puissions mettre à jour nos informations.

Absences et retards

Il est important que votre enfant arrive à l'heure à l'école. En cas de retard, un parent ou un tuteur doit accompagner l'enfant au bureau afin de signer le registre des retards.

Toute absence ou tout retard doit être signalé le plus tôt possible en communiquant avec le secrétariat ou en écrivant à Assiduité-ANMA: assiduite-anma@csviamonde.ca ou en appelant le **905 720-0057**. Veuillez indiquer le nom de l'élève, son niveau, le nom de son enseignant.e ainsi que le motif de l'absence ou du retard.



Toute absence prolongée doit faire l'objet d'une demande au moyen du formulaire prévu à cet effet et être approuvée par la direction.

Liste des membres du personnel 2026-2027

À venir

Fournitures et effets personnels

Les fournitures scolaires de base et le matériel pédagogique sont fournis par l'école. Les élèves doivent apporter uniquement les effets personnels nécessaires.

Maternelle et jardin

- Un sac d'école
- Une boîte à dîner avec des ustensiles réutilisables
- Une bouteille d'eau réutilisable identifiée
- Deux paires d'espadrilles avec velcro de préférence (une pour l'intérieur et le gymnase, une pour l'extérieur)
- Une boîte de papier mouchoirs
- Un ensemble de vêtements de rechange identifié (chandail, pantalon, sous-vêtements et chaussettes) qui demeurera en classe



1re à 7e année

- Un sac d'école
- Une boîte à dîner avec des ustensiles réutilisables
- Une bouteille d'eau réutilisable identifiée
- Deux paires d'espadrilles (une pour l'intérieur et le gymnase, une pour l'extérieur)

- Une boîte de papier mouchoirs
- Une trousse ou un coffre à crayons (facultatif)

Important : Les jouets et tout autre effet personnel non essentiel sont interdits. L'enseignant.e de votre enfant communiquera avec vous si du matériel supplémentaire est requis.

Garde légale

Veillez vous assurer que la direction ainsi que l'enseignant.e titulaire de votre enfant soient informés de toute situation légale, notamment en matière de garde et de droits de visite. Une copie des documents légaux doit être remise à la direction de l'école.



Calendrier cyclique

Veillez consulter le [calendrier cyclique 2026-2027](#)



Calendrier scolaire 2026-2027

Légende :

F	Jour férié
P	Journée pédagogique
C	Congé désigné par le Conseil
O	Journée de l'Ontario (Journée d'enseignement)

MOIS	Journées d'enseignement élémentaire	Journées pédagogiques	1 ^{re} semaine					2 ^e semaine					3 ^e semaine					4 ^e semaine					5 ^e semaine					
			L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	
Août	0	0						10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	31					
Septembre	17	2		1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30			
				P	P	C	F	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2				
Octobre	20	1				3	4	5	1	2	3	4	F	5	1	2	3	4	5	1	2	3	P	4	5	1	2	
			2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30					
Novembre	20	1	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	P	2					
Décembre	14	0		1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31		
				3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	
Janvier	20	0					C	1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29
Février	18	1		1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26					
			2	3	4	5	P	1	2	3	4	5	F	1	2	3	4	5	1	2	3	4						
Mars	16	0		1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	31		
			5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	C	C	C	C	C	5	1	2	3	F	F	4	5			
Avril	22	0				1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	
						1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	3	4	5	1	2
Mai	20	0	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	31					
			3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	F	3	4	5	1	2					
Jun	20	2		1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30			
				O3	4	5	P	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	P			
Total secondaire	187	7	Remarque : Le calendrier scolaire 2026-2027 donne la possibilité de 196 jours de classe entre le 1 ^{er} septembre 2026 et le 30 juin 2027. Chaque année scolaire comprend au moins 194 jours de classe dont trois jours sont désignés par le conseil comme journées pédagogiques rattachées aux priorités provinciales en matière d'éducation telles qu'énumérées dans la Note Politique/Programme #151. Quatre autres jours peuvent être désignés par le conseil comme journées pédagogiques. Les autres jours de classe constituent des journées d'enseignement. Un conseil scolaire peut désigner jusqu'à dix journées d'enseignement comme journées d'examen.																									
	194																											

Conseil scolaire Viamonde

Palier : ☒ élémentaire ☐ secondaire

Maternelle à la 6^e année

Écoles :

Toutes les écoles du Conseil scolaire Viamonde

Code de vie

Notre école applique les attentes du ministère de l'Éducation en matière de sécurité scolaire. La politique 3.32 – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles* du Conseil scolaire Viamonde découle de ces attentes provinciales.



Les normes de comportement et le code de conduite s'appliquent à tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, personnel, bénévoles et visiteurs) et doivent être respectés en tout temps, à l'école, lors d'activités scolaires ou parascolaires, dans l'autobus ainsi que dans toute situation pouvant avoir un impact sur le climat scolaire.

Le Conseil met en place des mesures de prévention et de discipline progressive afin de favoriser un climat propice à l'apprentissage. Les interventions tiennent compte des besoins des élèves et visent à corriger les comportements de façon éducative et proportionnelle. En cas de récidive ou d'infraction grave, des mesures disciplinaires progressives peuvent être appliquées.

Nous vous invitons à prendre connaissance du [Code de conduite École Antonine-Maillet 2026-2027](#) et à en discuter avec votre enfant. Celui-ci présente les règles à respecter dans tous les espaces de l'école.

L'intimidation

Notre école privilégie des moyens pacifiques de résolution de conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel a la responsabilité de maintenir un climat fondé sur le respect et la civilité. Malgré ces efforts, des situations d'intimidation peuvent survenir.

Nous vous invitons à nous informer rapidement si vous êtes témoins ou informés d'une telle situation. Cela permet une intervention rapide et un accompagnement de tous les élèves concernés, afin d'assurer leur sécurité et leur bien-être.



Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation est un comportement agressif, généralement répété, qui vise à causer du tort, de la peur ou de la détresse à une personne, ou à créer un climat négatif à son égard. Elle se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu.

Ce déséquilibre peut être lié à divers facteurs, tels que la taille, la force, l'âge, le statut social, les différences culturelles, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la religion, la race, le handicap ou d'autres besoins particuliers.

L'intimidation peut être :

1. **Physique** : pousser, frapper, donner des coups de pied, menacer
2. **Verbale** : insulter, taquiner de façon répétée, répandre des rumeurs, sarcasmes
3. **Émotionnelle** : humilier, exclure d'un groupe ou d'activités
4. **Raciste** : remarques, gestes ou graffitis offensants
5. **Sexuelle** : contacts non désirés, commentaires abusifs

Accommodement pour croyances

Le Conseil reconnaît le droit de chaque personne d'accepter ou de refuser toute croyance sans faire l'objet d'actes de discrimination ou de harcèlement.

Afin de permettre aux élèves de bénéficier des accommodements auxquels ils/elles pourraient avoir droit, les parents, tuteurs et tutrices peuvent faire dans un délai raisonnable, une demande d'accommodement en raison de leurs croyances. En plus [du Guide d'accommodement](#) à leur intention, les parents peuvent demander pour leur(s) enfant(s), une exemption à l'enseignement relatif au sujet du Développement de la personne et santé sexuelle du domaine D : Vie saine du curriculum d'éducation physique et santé (2019) de la **1^{re} à la 8^e année**.



La demande d'accommodement est faite en utilisant le [« Formulaire de demande d'accommodement pour diverses croyances »](#) et celle d'exemption à l'enseignement relatif au sujet du Développement de la personne et santé sexuelle du domaine D : Vie saine du curriculum d'éducation physique et santé (2019) de la 1^{re} à la 8^e année, en utilisant le [« Formulaire d'exemption de l'enseignement relatif au sujet Développement de la personne et santé sexuelle »](#).

Transport scolaire - Francobus

Le transport scolaire est un **privilège et non un droit**. Ce privilège peut être retiré si les règles ne sont pas respectées.

Les politiques et procédures visent à assurer un transport sécuritaire, fiable et équitable (voir la Politique no 2.02 sur le site du conseil scolaire).

Le transport sera fourni aux élèves qui demeurent dans la zone de fréquentation scolaire d'une école et dont la distance entre le domicile principal de l'élève et l'école dépasse 1,6 km pour les élèves de la première à la huitième année.



Service de transport Francobus

Tél. : 1 800 749-0002

www.francobus.ca

Sécurité dans l'autobus

La sécurité des élèves est une responsabilité partagée par toute la communauté scolaire. Les règles suivantes doivent être respectées en tout temps :

- Aucune voiture ne doit stationner dans les voies réservées aux autobus scolaires.
- Les élèves doivent s'asseoir à la place assignée par le chauffeur.
- Les élèves doivent rester assis durant tout le trajet.
- Les élèves doivent parler à voix basse pour favoriser la sécurité et la communication.
- Il est interdit de manger dans l'autobus.
- Il est strictement interdit de lancer des objets à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- Il est interdit de sortir les mains, les pieds ou la tête par les fenêtres.

Pour la sécurité des élèves, il est interdit de monter à bord de l'autobus pour récupérer vos enfants.

Tout comportement inapproprié ou non-respect répété des règles peut entraîner le retrait du privilège du transport scolaire, en collaboration avec la compagnie de transport et la direction de l'école.

Communication avec les parents

L'éducation des enfants est une responsabilité partagée entre l'école, la famille et la communauté. Dans un milieu majoritairement anglophone, il est essentiel de poursuivre à la maison les efforts faits à l'école pour l'apprentissage et le maintien du français.

L'école s'engage à assurer une communication régulière avec les familles concernant la programmation et le cheminement des élèves, par courriels, appels téléphoniques, Teams. Une communication hebdomadaire de la direction sera également transmise. D'autres informations sont diffusées via le Guichet Viamonde et Messenger. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec l'école au **905 720-0057**.

Conformément à la politique no 1.03 du Conseil, la langue de communication officielle avec les parents est le français. Si une clarification est nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'école.

Chaîne de communication

Nous croyons que la réussite scolaire repose sur une communication ouverte et rapide entre les parents et le personnel scolaire.

En cas de question ou de préoccupation :

1re étape : l'enseignant.e

- Recueillir l'information et discuter avec votre enfant
- Communiquer avec l'enseignant.e (courriel, appel, Teams ou rencontre)
- Si la situation persiste, passer à la deuxième étape

2e étape : la direction

- Communiquer avec la direction de l'école
- Organisation d'une rencontre au besoin et suivi des mesures appropriées

Nous vous encourageons à signaler rapidement toute situation afin d'éviter qu'elle ne s'aggrave.

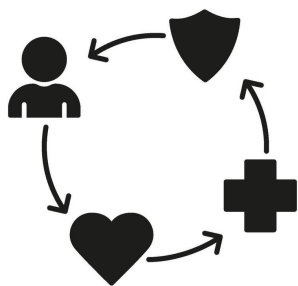
Politique de déconnexion

Un délai de réponse de **48 heures ouvrables** est accordé pour les courriels. Les enseignant.e.s ne sont pas tenu.e.s de répondre en dehors de leurs heures de travail. En cas d'urgence, veuillez communiquer directement avec l'école.

Il est interdit d'afficher de l'information, des annonces ou de la publicité sur la propriété de l'école sans permission de la direction.



Santé, sécurité et bien-être



Le Conseil scolaire Viamonde accorde une grande importance à la santé, à la sécurité et au bien-être de ses élèves, des conditions essentielles à leur réussite. Il met en place des mesures visant à réduire les risques de blessures et à assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire.

Accident mineur

Des premiers soins sont administrés et l'élève est surveillé. Les parents sont contactés afin de déterminer la meilleure marche à suivre pour le bien-être de l'enfant.

Accident grave

Les premiers soins sont administrés et les services d'urgence sont appelés au besoin. Les parents sont avisés immédiatement ou, s'ils sont injoignables, la personne désignée en cas d'urgence est contactée. En dernier recours, la direction peut communiquer avec la police ou composer le 911. Les parents sont informés dès que possible et les frais de transport d'urgence sont assumés par le Conseil.

Blessure à la tête / commotion cérébrale

- Si l'élève est inconscient ou présente des symptômes inquiétants (ex. : vomissements, convulsions, maux de tête sévères, vision double, faiblesse, engourdissement, douleur au cou, agitation), le 911 est appelé immédiatement et les parents sont avisés.
- Si l'élève est conscient, une évaluation de commotion cérébrale est effectuée et les parents sont informés. Une surveillance de 24 heures est recommandée et un suivi avec l'école est requis.

Pour en savoir plus sur la prévention et la gestion des commotions cérébrales, veuillez consulter la ressource du gouvernement de l'Ontario.

Si un élève se sent malade pendant les heures de classe, il doit en informer son enseignant.e. L'élève sera ensuite dirigé vers le bureau par un membre du personnel, et la situation sera évaluée. Si un retour à la maison est nécessaire, les parents seront contactés. En cas d'absence, la personne désignée en cas d'urgence sera appelée. Les élèves présentant une forte fièvre seront envoyés à la maison.

Il est essentiel d'informer le secrétariat de tout changement aux renseignements personnels ou aux contacts d'urgence afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

Guichet Viamonde

Veuillez prendre note que les commandes de repas, les autorisations de sortie, les paiements pour événements spéciaux se font exclusivement via le Guichet Viamonde. L'école n'accepte plus d'argent comptant.



Si vous n'avez pas encore votre code d'accès, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école pour l'obtenir.

Conseil d'école

Joignez-vous à nous au sein du Conseil d'école ! Ensemble, collaborons pour améliorer le rendement des élèves, renforcer la responsabilité du système d'éducation envers vous, les parents, et promouvoir l'excellence de notre école au cœur de notre communauté.



Le Conseil d'école réalise sa mission principalement en faisant des recommandations conformément à la politique 3,24, à la direction d'école et au CSViamonde qui l'a créé. La période de mise en candidature se tiendra du vendredi 11 septembre au vendredi 18 septembre (5 jours ouvrables).

Bénévolat à l'école



Il est possible de vous impliquer dans la vie de l'école en participant à la réalisation de projets et d'activités. Pour devenir bénévole, vous devez compléter le formulaire d'inscription et de renseignements généraux « Bénévolat dans les écoles », disponible au secrétariat.

Formulaires requis :

- [C06 Formulaire d'inscription bénévolat](#)
- [C06 Références 3130-173](#)

Exemples de tâches possibles :

- Lecture en classe
- Appui à la distribution de repas (p. ex.: pizza)
- Participer à une sortie scolaire
- Travail de jardinage
- Responsable d'un club

Veuillez noter que l'accès aux classes est permis uniquement avec l'autorisation du bureau.

Allergies alimentaires

Étant donné que certains élèves présentent des allergies alimentaires sévères (notamment aux noix, arachides, crustacés, etc.), il est essentiel d'assurer un milieu sécuritaire pour tous.

Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Chaque élève doit consommer uniquement sa propre collation et ne doit pas avoir accès à des aliments communs.

Nous recommandons également de ne pas envoyer à l'école des aliments contenant des allergènes connus afin de réduire les risques.



Plan de soin - médicaments/EpiPen

Médication et plans de soins

Tout médicament administré à l'école doit être accompagné d'un formulaire dûment complété. Les médicaments ainsi que les auto-injecteurs (EpiPen) doivent être conservés en lieu sûr à l'école.

Pour toute information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec le secrétariat.

Plans de soins :

- [Plan de soin – diabète](#)
- [Plan de soin – épilepsie](#)
- [Plan de soin – anaphylaxie](#)
- [Plan de soin – asthme](#)



Programme de collation

Le programme de collation se poursuivra cette année. Des repas pizza seront également offerts sur commande. Toute l'information à ce sujet vous sera transmise dans les semaines à venir.



Utilisation des cellulaires, appareils électroniques et jouets

Les élèves doivent déposer leur téléphone cellulaire à l'endroit désigné par l'école et ne peuvent l'utiliser qu'avec l'autorisation du personnel, à des fins pédagogiques. L'école n'est pas responsable en cas de perte, de bris ou de vol. Des exceptions peuvent être accordées par la



direction pour des raisons médicales uniquement. Tout appareil non rangé ou utilisé sans autorisation pourra être confisqué et entraîner des mesures disciplinaires.

Il est interdit d'apporter des jouets et appareils électroniques personnels (p. ex. : consoles de jeux portatives). L'école fournit le matériel technologique nécessaire aux apprentissages.

L'école n'est pas responsable des bris, vols ou autres incidents.

Accompagnement lors des sorties scolaires

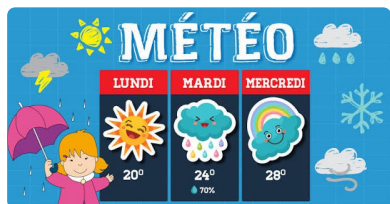
L'école a besoin de nombreux bénévoles afin de respecter les ratios élèves-adultes et d'assurer un encadrement sécuritaire, conformément aux exigences du Guide des sorties éducatives. Voici les responsabilités d'une personne bénévole qui accompagne les élèves lors d'une sortie éducative :



- Arriver à l'école à l'heure prévue, ou quelques minutes à l'avance;
- Pouvoir communiquer en français;
- Suivre les directives de l'enseignant(e) responsable;
- Accompagner les élèves pour toute la durée de la sortie et revenir à l'école avec eux;
- Veiller au bien-être de tous les élèves du groupe et non seulement de son propre enfant;
- Faire preuve de vigilance en tout temps afin d'assurer la sécurité des élèves.

Nous remercions chaleureusement les parents bénévoles pour leur précieuse collaboration.

Conditions météorologiques



Les élèves passent environ **70 minutes par jour à l'extérieur** (une récréation de 30 minutes et 40 minutes sur l'heure du dîner). Il est donc recommandé d'habiller votre enfant selon la météo (bottes, imperméable, pantalon de pluie, etc.) afin qu'il puisse profiter pleinement des activités extérieures.

Tous les élèves doivent sortir aux récréations, sauf en cas de permission spéciale.

En cas de pluie abondante ou de froids extrêmes, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Service de garde - Les lucioles

La garderie **Les Lucioles** est située à même notre école.

Pour plus d'information, veuillez communiquer directement avec eux par téléphone 905 438-0469 ou par courriel à l'adresse suivante : lesluciolesam@hotmail.ca

Site web de l'école



Site web : [École élémentaire Antonine-Maillet](#) | [École élémentaire à Oshawa, Ontario](#)

École élémentaire Antonine-Maillet

Guide des parents 2026-2027